

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION MARCHÉ DE FOURNITURES ALIMENTAIRES CHARCUTERIE 2018

## 1. Forme et objet du marché

Dans le cadre d'un marché à la procédure adaptée, prévue dans l'article 28 du Code des Marchés Publics, le collège consulte les fournisseurs pouvant assurer l'approvisionnement en **CHARCUTERIE** pour l'ensemble de l'année civile 2018.

## 2. Durée du marché

Ce marché de fourniture est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

## 3. Offres

Les offres seront chiffrées impérativement sur le tableau ci-joint « liste de produits les plus couramment utilisés », et seront exprimées en euros hors taxes. Le collège A. Miclot se réserve le droit de commander des produits ne figurant pas sur cette liste.

Les prix seront fermes jusqu'au 31 décembre 2018.

Ce tableau daté et signé, servira d'acte d'engagement.

## 4. Justificatifs à produire (art. 44 et 46 du Code des Marchés Publics)

Les candidats retenus devront fournir copies des attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales.

## 5. Critères d'attribution

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- 40% : prix proposé
- 40% : qualité du produit
- 15% : qualité d'exécution de la prestation (gestion des commandes, délai de livraison, conformité au descriptif)
- 5% : performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits issus de l'agriculture et en matière de développement durable.

## 6. Prix

Les prix sont fermes pour la durée du marché.

Si Remise sur catalogue : Le candidat proposera un % de remise sur son tarif général.

Si Promotions exceptionnelles : au cas où le fournisseur proposerait des promotions exceptionnelles concernant un ou plusieurs produits figurant au marché, il s'engage à en faire profiter le collège A. Miclot si le prix de celles-ci est inférieur au prix du marché.

Le Pouvoir  
Adjudicateur  
La Principale  
Karina  
DELANOUS

Dossier suivi par  
L'adjointe-  
gestionnaire  
Cathy PLUQUET

Téléphone  
02 33 04 29 50  
Télécopie  
02 33 04 62 46  
Mél :  
int.0501217b@acr

Rue Montfiquet  
50580 PORTBAIL

## 7. Qualité

Les produits fournis doivent être conformes aux prescriptions du Code de la Consommation et des textes réglementaires d'application.

Ils devront satisfaire aux normes de qualité CEE :

- \* Entiers
- \* Sains (sont exclus les produits atteints de pourriture ou d'altérations)
- \* Propres, pratiquement exempts de matière étrangère visible
- \* Exempts d'humidité extérieure anormale
- \* Exempts d'odeur et/ou de saveur étrangère
- \* Suffisamment développés pour leur permettre de poursuivre le processus de maturation afin qu'ils soient en mesure d'atteindre le degré de maturation approprié.

## 8. Qualités d'exécution de la prestation

### a. Gestion des commandes

Le marché prendra la forme de bons de commande établis au fur et à mesure des besoins ressentis sans **qu'aucun minimum de commande ne soit imposé**.

Les quantités indiquées pourront varier dans la limite de 15% en plus ou en moins. Si au cours du marché, le titulaire du marché est confronté à une rupture d'un produit, il devra proposer un produit de qualité identique au même prix ou inférieur.

### b. Livraison

Le candidat doit être en mesure d'assurer une livraison ou deux par semaine le matin entre **7h00 et 11h00 impérativement**.

Les produits livrés seront accompagnés d'un bon de livraison portant obligatoirement des renseignements suffisants pour apprécier la qualité de la marchandise livrée (nature exacte, calibre, catégorie et origine), ainsi que la quantité, le prix unitaire appliqué.

La vérification quantitative (poids, nombre d'unités...) et la vérification qualitative (salubrité, qualité, transport conforme à la réglementation en vigueur...) sont effectuées à l'instant et sur le lieu de livraison par le chef cuisinier de l'établissement ou son représentant qui peuvent se faire assister par toute personne de son choix (services de la Direction de la Concurrence et des Fraudes, Services Vétérinaires...).

En cas de non-conformité de la livraison avec l'un des points mentionnés ci-dessus, le rejet sera systématique.

Toutes denrées et produits fournis devront être conformes aux prescriptions de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 modifiée par les lois et décrets subséquents sur la répression des fraudes commerciales.

## 9. Modalité de règlement

Les paiements interviendront à l'issue de la livraison complète des fournitures prévues. Le paiement s'effectuera suivant les règles de comptabilité publique. Le délai maximum de paiement sera de 30 jours à compter de la date de réception de la facture. En cas de non-respect de ce délai des intérêts moratoires seront versés. Ils ne seront pas exigibles si leur montant est inférieur à cinq euros.

Le comptable assignataire chargé des paiements est l'Agent Comptable de l'établissement.

Le Pouvoir  
Adjudicateur  
La Principale  
Karina  
DELANOUS

Dossier suivi par  
L'adjointe-  
gestionnaire  
Cathy PLUQUET

Téléphone  
02 33 04 29 50  
Télécopie  
02 33 04 62 46  
Mél :  
int.0501217b@acr

Rue Montfiquet  
50580 PORTBAIL

La facture des marchandises livrées sera adressée directement à l'établissement. Elle sera établie en un original portant outre les mentions légales ou réglementaires, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier
- le numéro de son compte bancaire ou postal conforme à celui du marché
- les références du marché ou des avenants
- les références du bon de commande
- la fourniture livrée
- le montant hors TVA, le taux et le montant de la TVA
- le montant total
- le numéro et la date de facturation

#### 10. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au :

**Vendredi 17 novembre 2017 à 12 heures**

Celles seront envoyées par voie postale ou déposées directement à l'intendance du collège.

#### 11. Notification

La notification transforme le projet de marché en marché entre l'établissement et le candidat titulaire.

Le candidat retenu sera informé par lettre simple.

Le Pouvoir  
Adjudicateur  
La Principale  
Karina  
DELANOUS

Dossier suivi par  
L'adjointe-  
gestionnaire  
Cathy PLUQUET

Téléphone  
02 33 04 29 50  
Télécopie  
02 33 04 62 46  
Mél:  
int.0501217b@acr

Rue Montfiquet  
50580 PORTBAIL

Fait à Portbail, le 16 octobre 2017

Le Pouvoir-Adjudicateur

Karina DELANOUS  
LA PRINCIPALE  
COLLEGE A. MICLOT  
BP 28 - 50580 PORTBAIL



# Engagement du contractant

Je soussigné .....

Qualité.....

Agissant au nom et pour le compte de .....

Dont le siège social est à .....

Immatriculé à l'INSEE sous le numéro .....

Numéro d'identité de l'établissement SIRET .....

Code d'activité principale économique .....

Numéro d'inscription au registre du commerce .....

Numéro de téléphone : .....

Le Pouvoir Adjudicateur La Principale Karina DELANOUS

Dossier suivi par L'adjointe-gestionnaire Cathy PLUQUET

Téléphone 02 33 04 29 50  
Télécopie 02 33 04 62 46  
Mél : int.0501217b@acr

Rue Montfiquet 50580 PORTBAIL

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation et des documents qui y sont mentionnés, je m'engage sans réserve, si je suis retenu, conformément aux documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations, objet du marché dans les conditions ci-après définies.

**J'affirme sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions visées aux articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics.**

**J'atteste sur l'honneur que les prestations objet du présent marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard du Code du Travail.**

Fait à

Le ...../...../ 2017